



Refus de présenter à un convocation dont les faits date de 2014

Par **Kelou khady**, le **26/06/2017** à **16:17**

Bonjourje voulais savoir si on peut répondre à une convocation dont les faits date de 2014 alors que mon fils n'avait que 10ans et en classe de CM2.il avait poussé une fille de sa classe soit disant qui l'avait traité de sale negre dans la cour de l'ecole devant ses camarades.et que Après l'avoir poussé la fille était tomber sur le visage avec des hématomes.et 3ans Après on nous appel pour nous entendre.a t on droit d'y répondre à cette convocation???

Par **Visiteur**, le **26/06/2017** à **21:04**

Bonjour,
Il est effectivement normal de se présenter, même si à vos yeux c'est "du passé".